



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/27
Document de travail/7
15 août 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Madrid, 11 septembre 1986

INAUGURATION DU CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL
DES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

Salamambo, Tunisie

PNUE

Athènes, 1986

1. Lors de la réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et la Première réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, tenue à Genève du 5 au 10 février 1979, le PNUE a été invité à convoquer en coopération avec l'UNESCO, la FAO et le UICN une réunion intergouvernementale sur les aires spécialement protégées de la Méditerranée. La réunion a eu lieu à Athènes (13-17 octobre 1980). Elle a élaboré un projet de protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée. Elle a aussi recommandé que soit créé un Centre pour les aires spécialement protégées de la Méditerranée.
2. La Deuxième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Cannes, 2-7 mars 1981) a décidé qu'un Centre pour les aires spécialement protégées de la Méditerranée serait établi et fonctionnerait comme une institution nationale ayant un rôle régional à l'instar des Centres d'activités régionaux qui fonctionnent déjà dans le cadre du PAM (le CAR du Plan Bleu à Sophia Antipolis, France, et le CAR du PAP à Split, Yougoslavie) (UNEP/IG.23/11, par. 69). La réunion a accepté l'offre de la Tunisie d'accueillir le Centre (par. 68).
3. La Conférence des Plénipotentiaires, tenue à Genève les 2 et 3 avril 1982, a adopté le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée qui a été signé par l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Malte, Monaco et la Tunisie. Il a ensuite été signé par l'Egypte, le Maroc, la Yougoslavie, et la CEE et ratifié par l'Algérie, l'Egypte, l'Italie, la Tunisie, la Yougoslavie et la CEE (position au 30 juin 1986).
4. A sa dernière réunion (Madrid, 20 mars 1986), le Bureau a désigné S.E. M. Abdul Hamid-Munajid de Syrie (Vice-Président) pour le représenter lors de l'inauguration officielle du Centre à Salammbô, Tunisie.
5. Après consultation du Directeur du Centre et dû au fait que certains arrangements d'ordre institutionnel sont à parachever, la date de l'inauguration officielle du Centre a été fixée au 16 octobre 1986.